



Liquidation de biens suite divorce

Par **gisleg**, le **19/01/2009** à **19:25**

j'ai acquis une maison avec mon ex épouse par le biais d'une vente par une SCI en liquidation. Mon ex été asociée dans cette SCI

Pour obtenir cette maison en bien propre avec elle ,nous avons fait un pret bancaire (obtenu en disant que la SCI avec un compte positif et que le solde servirait d'apport) La banque n' demande aucun justificatif de cet apport (celui ci été donc fictif mais apparait dans l'acte) Le prêt obtenu à servi à solder le prêt de la SCI .

Le problème maintenant c'est que mon ex ,pour la liquidation de biens ,fait valoir cet apport et par ce biais réclame les 3/4 de la maison et non pas la moitié car elle s'accorde l'apport plus la moitié acquise par le prêt

Comment puis-je faire pour dénoncer ce faux(sachant que ce jeu d'écriture servait tout le monde à l'époque) et retrouver mes plein droit soit la moitié de la valeur de la maison
merci de votre réponse rapide